

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2010
A l'ordre du jour :

Les 3 délibérations comptables s'ouvrent dans de nouvelles fenêtres !

[Virement de crédits vers programme voirie](#)

[Virement de crédits vers emprunt](#)

[Virement de crédits vers charges du personnel](#)

[Indemnité du receveur municipal](#)

[Délégation de signature](#)

[Compte rendu de séance](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15

Présents 8

Votants 12

Date de la convocation
17/09/2010

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges -
REPRESENTES :- Bruno BAILLON par Claude DESNOËS - Robert BELOTTO par Georges PAPEGAY - Annie BRUAND par Pierre FAY - Jean-Marie TROCCHI par Alain MONTAY -

ABSENTS : Pierre BOUVIER - GARCIN Jean-Pierre - Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE
Secrétaires de séance : - : CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude

2010-69 - OBJET : Indemnité receveur municipal

Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal à l'unanimité

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état

Vu le changement de percepteur

- **DECIDE de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil**
- **D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.**
- **PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur TIXIER, Receveur Municipal**
- **D'ACCORDER également l'indemnité de contrôle des documents budgétaires**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2010

Membres en exercice 15 Présents 8 Votants 12 Date de la convocation 17/09/2010	LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES :- Bruno BAILLON par Claude DESNOËS - Robert BELOTTO par Georges PAPEGAY - Annie BRUAND par Pierre FAY - Jean-Marie TROCCHI par Alain MONTAY - ABSENTS : Pierre BOUVIER - GARCIN Jean-Pierre - Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE Secrétaires de séance : - : CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude
---	---

2010-70 - Objet : délégation de signature

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il est nécessaire, lors de la signature d'un bail à loyer, d'un contrat de location, d'assurance, ou autres, d'une convention diverse, d'un marché à titre onéreux ou à titre gracieux, d'en être autorisé par l'assemblée.

Il précise que les contrats sont conclus avec des personnes physiques ou morales pour des locations diverses.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de locations, d'assurances, les conventions diverses, les marchés avec des personnes physique ou morales à titre gracieux ou onéreux à hauteur de 4 000€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

SÉANCE ORDINAIRE 20 h30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents : 8 - Votants : 12

Date de convocation : 17 Septembre 2010

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - Yvette MARTIN - PAPEGAY Georges -

REPRESENTES : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS - Robert BELLOTTO par Georges PAPEGAY - Annie BRUAND par Pierre FAY - Jean Marie TROCCHI par Alain MONTAY

ABSENTS : Pierre BOUVIER - Jean Pierre GARCIN - Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE.

Secrétaires de séance : CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N°66 – DECIDE un virement de crédits de 2500€ de la section investissement programme TOITURE vers le programme VOIRIE.

N°67 - DECIDE un virement de crédits de 400 000€ de la section recette investissement programme TRAVERSEE vers le programme EMPRUNT.

N°68 - DECIDE un virement de crédits de 41 000€ en fonctionnement de diverses sections vers le Chapitre 012 « Charge de personnel ».

N°69 - A RECONDUIT avec le nouveau percepteur la délibération prise par le Conseil Municipal en octobre 2008 concernant les indemnités allouées au Trésorier Municipal, Percepteur de Laragne.

N°70 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de locations, d'assurances, les conventions diverses, les marchés avec des personnes physique ou morales à titre gracieux ou onéreux à hauteur de 4 000€.

DIVERS

- Modification simplifiée du PLU à mettre en place
- Terrain parking MARPA
- Demande de subvention parent d'élève à verser en 2011 : accord pour 4 sortis à 400 €
- Peinture à refaire dans un appartement : la commune donne la peinture au locataire qui effectuera les travaux
- Remerciement subvention RASED
- Questionnaire halte garderie
- L'arbre de Noël aura lieu le 12 décembre 2010 : spectacle des enfants organisé par les parents d'élèves

La séance est levée à 21h30

LE MAIRE

Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE

DelphineCHAILLOL – Claude DESNOËS